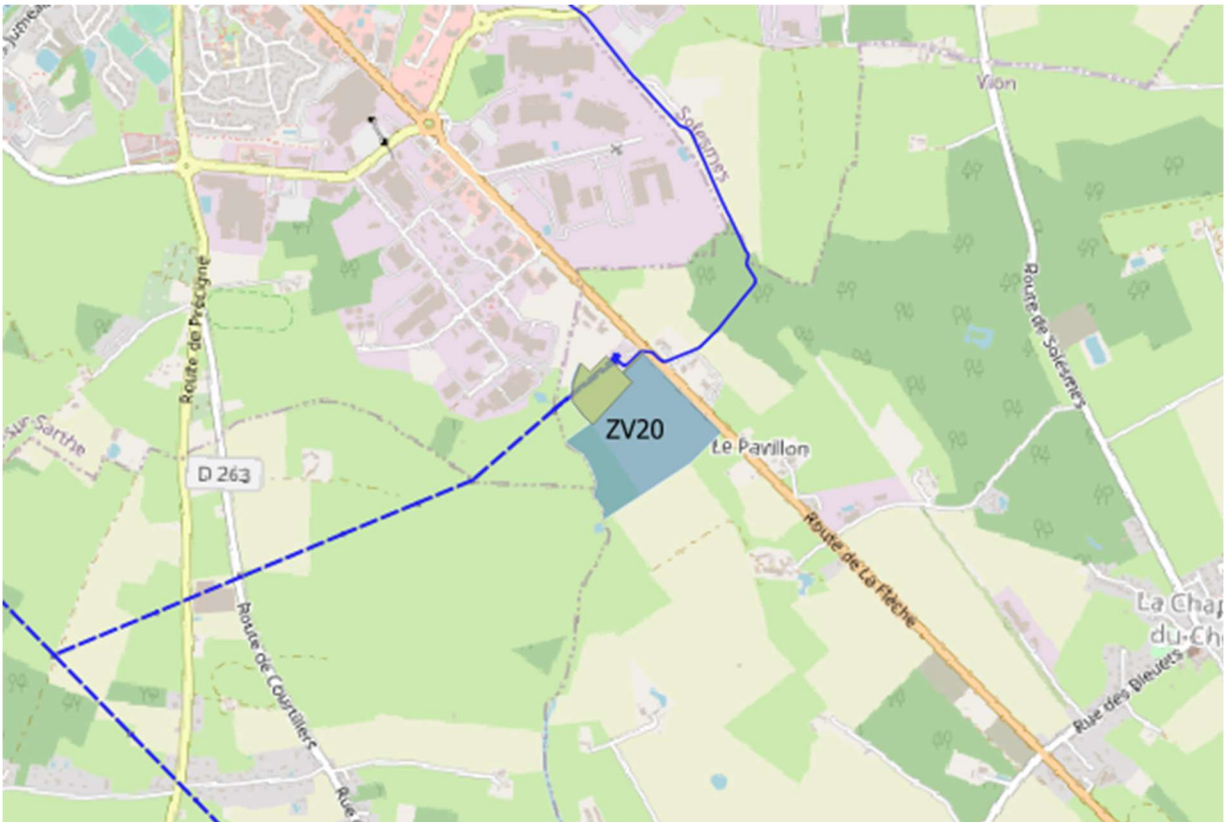


Annexe n°3 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la
réalisation d'une étude d'impact

Plan de situation du projet

Localisation, en bleu, de la parcelle d'implantation de l'Unité de Stockage d'Énergie de Vion et zone
d'implantation du projet en jaune (cartographie QGIS à l'échelle 1/25000 utilisant le fonds de carte
OpenStreetMap) :

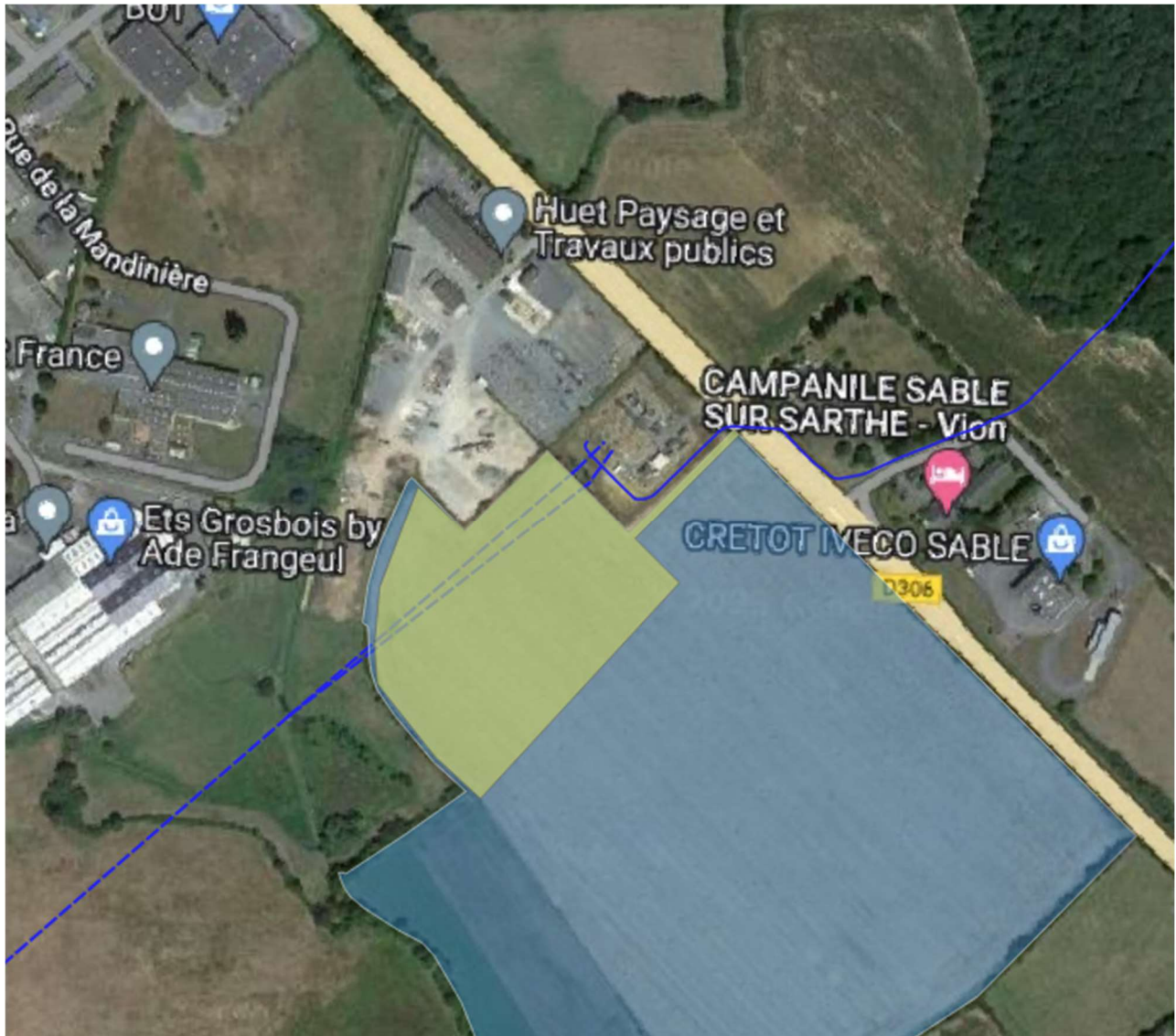


Annexe n°4 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Photographies de la zone d'implantation du projet

Vue carte Google Hybrid Map

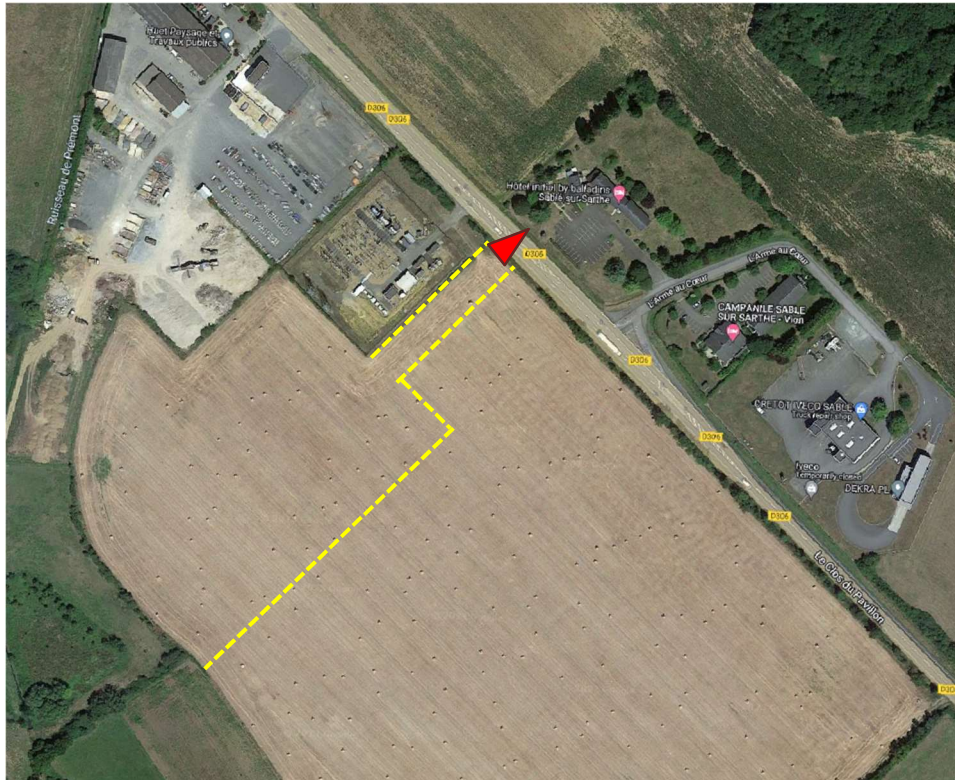
Parcelle d'implantation en bleu et zone d'implantation du projet en jaune



Photographie de la zone d'implantation du projet, datée de juillet 2023



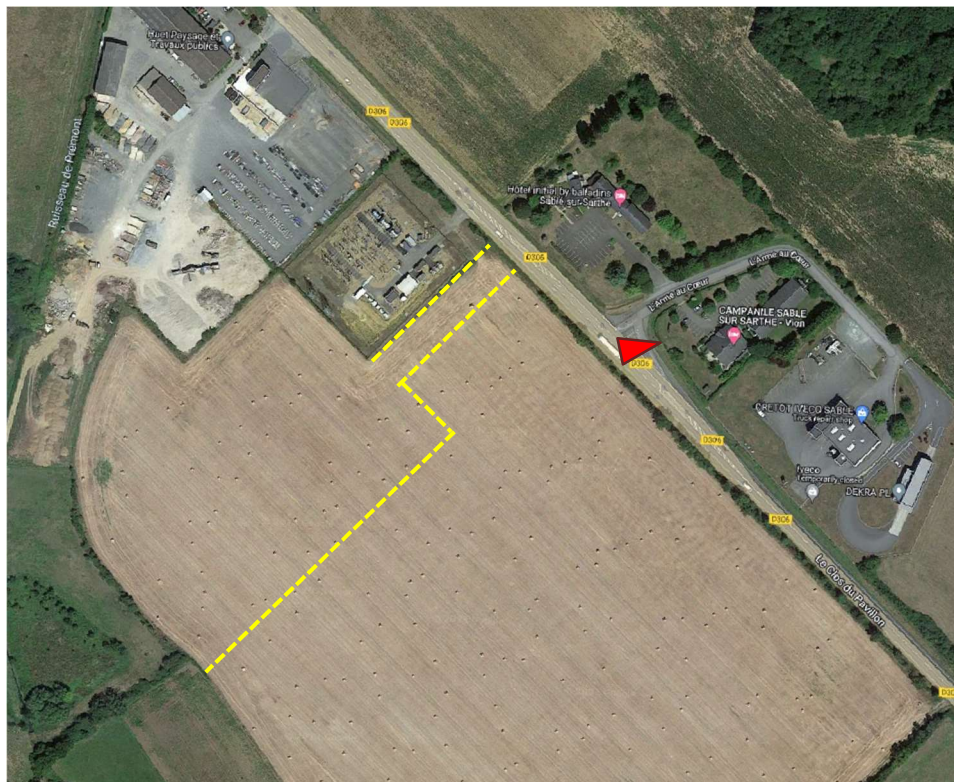
Zone d'implantation du projet (pointillés jaunes) et orientation de la prise de vue (triangle rouge)



Photographie de la zone d'implantation du projet, datée de juillet 2023



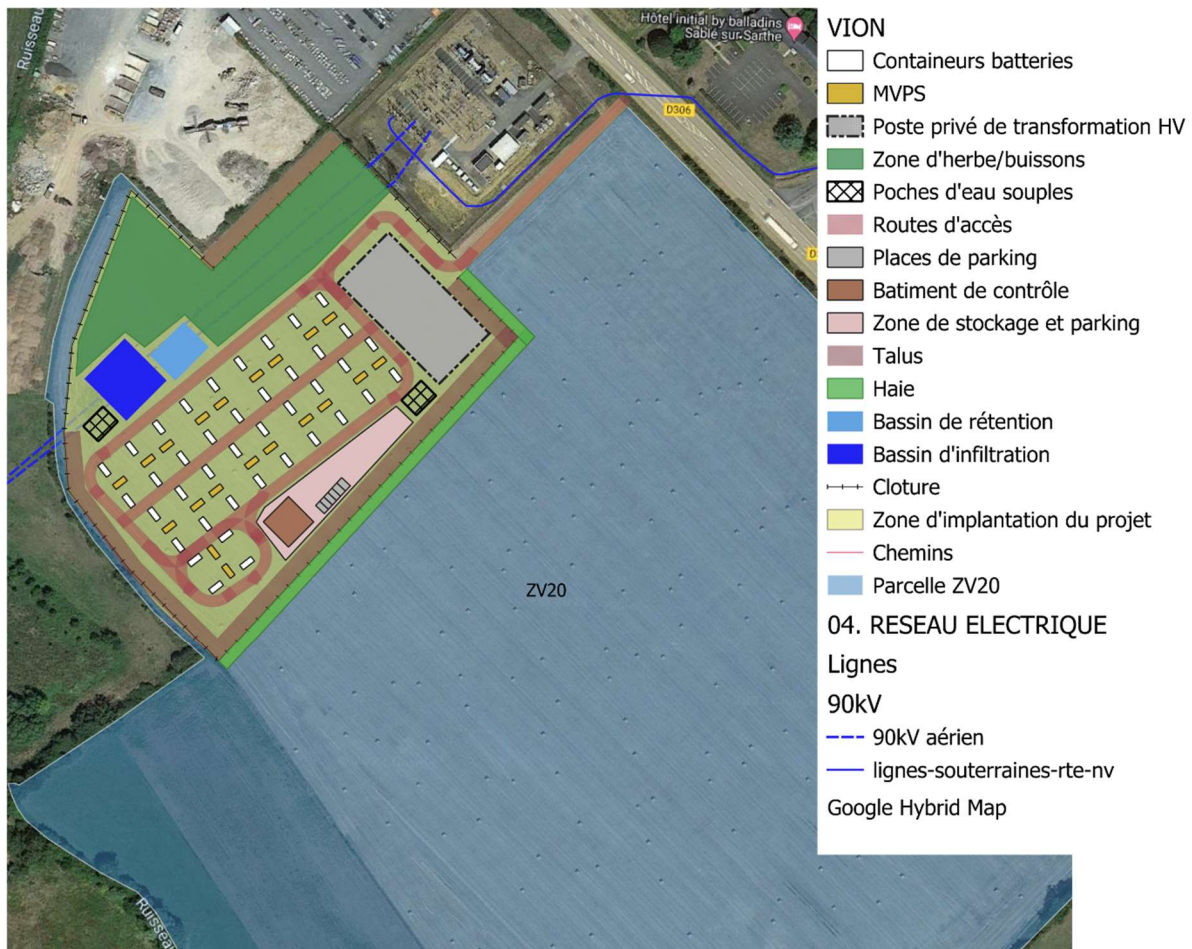
Zone d'implantation du projet (pointillés jaunes) et orientation de la prise de vue (triangle rouge)



Annexe n°5 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Plan du projet

Plan préliminaire de l'Unité de Stockage d'Énergie de Vion, sujet à adaptations dans le cadre des études technico-économiques du projet (capacité de connexion au réseau, études géotechniques et hydrologiques, choix technologiques...)



Annexe n°6 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Abords du projet

Le site d'implantation est envisagé à proximité immédiate du poste électrique publique RTE de Vion, à proximité directe d'une zone industrielle et éloignée des habitation les plus proches, dans une zone largement protégée du regard extérieur du fait des rangées arborées qui encadrent le projet en en dehors de toute zone sensible au niveau environnemental.

Ci-dessous, zone d'implantation de l'Unité de Stockage d'Énergie de Vion (cartographie QGIS à l'échelle 1/5000 utilisant le fonds de carte Google Hybrid Map) :

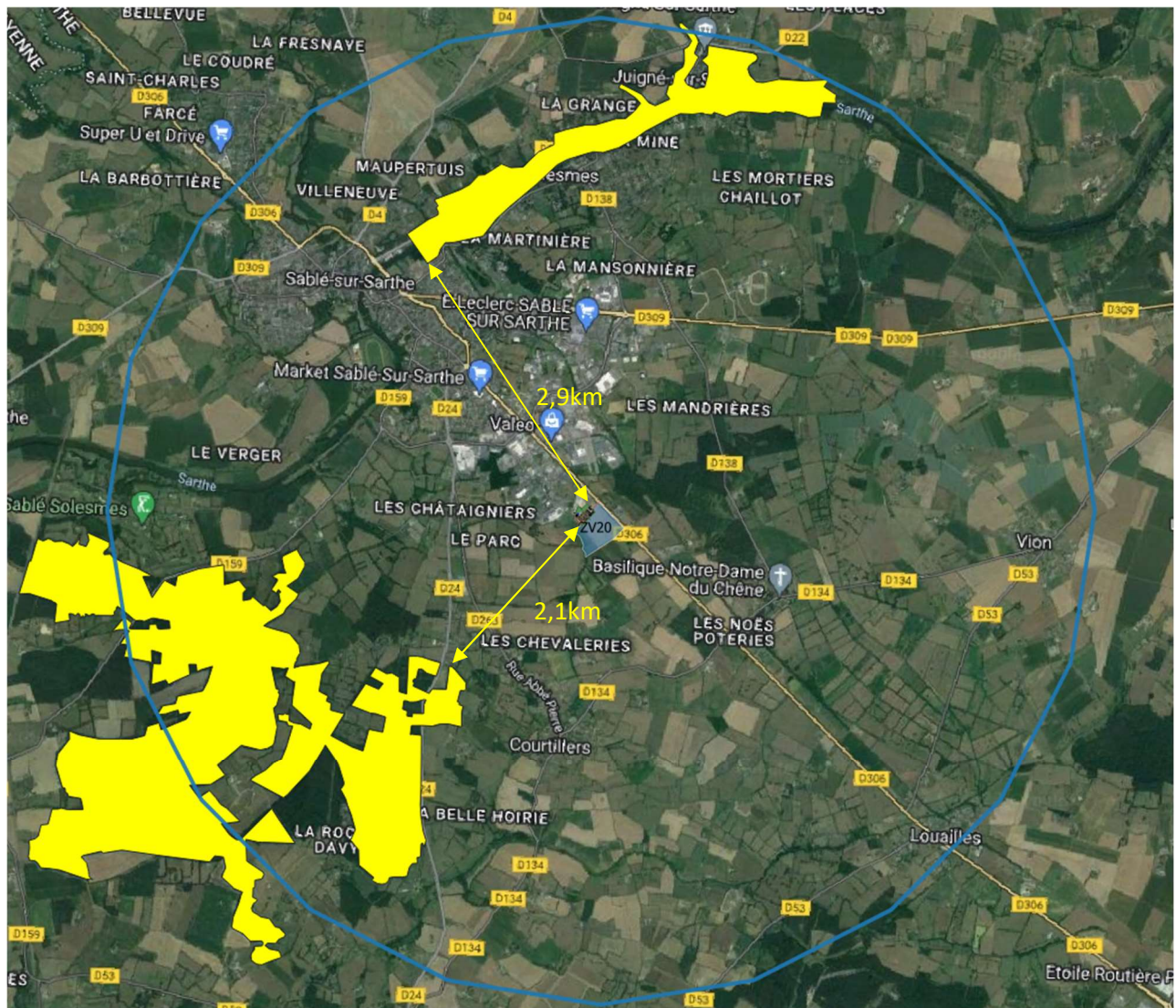


Annexe n°7 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Plan de situation par rapport aux zones protégées

Le site d'implantation est envisagé à distance des zones sensibles les plus proches (ci-dessous désignées en jaune, le cercle bleu désignant un rayon de 5km autour du projet) :

- à plus de 2,1km de la zone ZNIEFF de type II « FORET DE PINCE » et plus de 2,9km de la zone ZNIEFF de type II « VALLEE DE LA SARTHE AU NIVEAU DU PORT DE JUIGNE »



- à plus de 4,3km de la zone ZNIEFF de type I « FORET DE PINCE A L'OUEST DE SAINT BARTHELEMY »,
à plus de 3,6km de la ZNIEFF de type I « ETANG AU NORD-EST DE SAINT BARTHELEMY » et plus de
3,7km de la ZNIEFF de type I « COTEAU DU PORT DE JUIGNE »

